

TAXE D'APPRENTISSAGE

AIDEZ-NOUS À ACCOMPAGNER
NOS APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP
ET NOS « DÉCROCHEURS » DE QUARTIERS PRIORITAIRES
VERS L'EMPLOI

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire.

ACT'PRO, association loi 1901 d'intérêt général, agréée Jeunesse et Éducation populaire, est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage en vertu d'un arrêté ministériel fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir des financements de la taxe d'apprentissage.

Vous avez donc la possibilité de verser une partie de votre taxe d'apprentissage à ACT'PRO. Le schéma qui suit présente la répartition des fonds de la taxe d'apprentissage et vous explique comment faire.

COMMENT NOUS AIDER ?



Suite à la réforme de la taxe d'apprentissage, 13% du montant de votre Taxe d'apprentissage s'effectue directement à une ou plusieurs structures de votre choix :

| | | |
|----------------|---|--|
| € | ➔ | Montant de votre versement |
| NOM ET ADRESSE | ➔ | ACT'PRO 17, avenue Maurice Ponroy 94420 Le Plessis-Tréville |
| NUMÉRO SIRET | ➔ | 452 233 604 00027 |

POURQUOI VERSER UNE PARTIE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À ACT'PRO ?

Vous contribuerez ainsi au soutien de notre action JARIS et au développement de notre association en offrant à des personnes en précarité morale, sociale, physique et psychique la possibilité de renouer avec l'emploi et la société.

En 15 ans d'existence, l'action JARIS a permis d'accompagner 196 personnes dont 145 sont actuellement en emploi ou ont repris des études.

NOTRE AMBITION :

Promouvoir la diversité, lutter contre la pauvreté et l'exclusion, optimiser l'accès à l'emploi, changer la représentation du handicap et de la différence, et participer à construire le « mieux vivre ensemble » d'aujourd'hui et de demain.

Date limite de paiement de la taxe : 31 MAI 2020



association Act'Pro

Bordereau de versement de la taxe d'apprentissage à ACT'PRO

Merci de compléter ce bordereaux et de nous le renvoyer avec votre règlement, par chèque ou par virement bancaire. Un reçu libératoire justifiant du versement de votre solde vous sera ensuite délivré.

VOS COORDONNÉES :

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

NUMÉRO SIRET :

CODE APE :

VOTRE ORGANISME COLLECTEUR :

NOM :

ADRESSE :

MONTANT VERSÉ :

Cachet :

Date et signature :

VOTRE CONTACT :

ERIC CANDA - ACT'PRO ÎLE-DE-FRANCE FORMATION
ACTION JARIS - JOURNALISTES APPRENTIS REPORTERS INTERVIEWERS SOLIDAIRES

17, avenue Maurice Ponroy - 94420 Le Plessis-Tréville
Tél. : 06 11 07 40 24 - 01 56 86 56 81 - contact@jaris.fr - www.jaris.fr